



Orges, le 2 novembre 2021

PREAVIS MUNICIPAL 14-2021

Au Conseil Général de la commune d'Orges

Concerne : *Demande d'un crédit d'investissement de CHF 30'000 pour inspection et curage des canalisations EC afin de déterminer la source de la pollution d'eau claire dans les eaux usées*

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour but de requérir du Conseil Général son approbation pour l'inspection des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées afin de détecter la source de la pollution d'eau claire dans les eaux usées. Ces travaux ont un coût de 30'000 CHF TTC.

La Municipalité estime qu'il est nécessaire de mettre en place cette procédure d'inspection afin de palier à la surcharge de la STEP. En effet, elle est en limite de capacité et en cas de temps pluvieux il est difficile de gérer la ligne de traitement ce qui occasionne une forte diminution de la qualité des eaux de rejet.

En vue des points qui précède, il est pressant de déterminer la source du problème pour quantifier les travaux correctifs à entreprendre. De plus, l'augmentation de la population future ne va qu'amplifier le phénomène.

Ceci exprimé, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à accepter le texte suivant :

LE CONSEIL GENERAL D'ORGES

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D é c i d e :

Art. 1 : d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 30'000 TTC pour les travaux d'inspection et de curage des canalisations EC

Art. 2 : de valoriser ces travaux au bilan sur le compte

Art. 3 : de l'amortir linéairement sur une durée de 30 ans

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

A. Cachin

La Secrétaire :

C. Woëts

